Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 43 [i.e. 45]

Artikel: Le centenaire d'Agassiz
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-204584

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

45me ANNÉE — N° 45. Samedi 9 novembre 1907.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

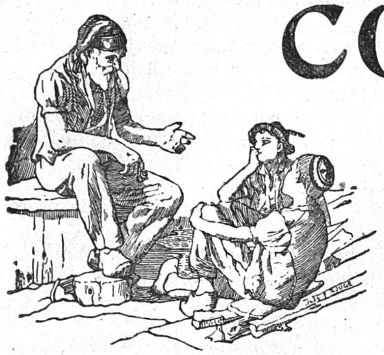

Rédaction, rue d'Etraz, 23 *(1er étage).*
Administration *(abonnements, changements d'adresse),*
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : *Suisse,* un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — *Etranger,* un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : **Canton,** 15 cent. — **Suisse,** 20 cent. **Etranger,** 25 cent. — **Réclames,** 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

A PROPOS DU 3 NOVEMBRE

Nous n'avons rien dit jusqu'ici du plébiscite du 3 novembre, ni de l'agitation qui l'a précédé. Aujourd'hui que cette fameuse loi militaire est votée et que le calme est revenu, on ne nous reprochera pas de jeter de l'huile sur le feu si nous recueillons un ou deux échos du branlebas auquel notre pays a été en proie pendant bien des semaines.

Un de nos amis, fils et petit-fils de paysans, qui, comme nous, a voté *oui*, nous écrit que sa détermination lui a été dictée, entre autres motifs, par le souvenir, resté vivace chez les siens, des avanies et des souffrances du peuple, lors de l'invasion de 1815 : « Je possède dans nos papiers de famille, nous dit-il, une note de mon grand-père de cette année-là, non acquittée, pour avoir conduit avec ses chevaux des canons autrichiens, de Morges à Pontarlier. Mon grand-père avait dû pourvoir à son entretien et à celui de ses chevaux et subir de pénibles humiliations ; il me souvient l'avoir entendu raconter que les soldats autrichiens, quand le convoi n'allait pas assez vite, frappaient, non sur les chevaux, mais sur le dos des conducteurs. »

Ce sont des raisons bien différentes qui ont poussé un autre de nos amis à déposer un gros *non* dans l'urne.

— J'ai voté négativement, nous a-t-il déclaré, et cependant le résultat de la consultation populaire me satisfait de toute façon...

— Eh bien, tu n'es pas difficile !

— ... Il me satisfait, parce que, au fond, j'étais pour la loi.

— Tu l'as prouvé d'une manière bien étrange !

— Pas si étrange que cela... Suis un peu mon raisonnement : Je me suis dit : « La loi est bonne, elle passera ; mais il ne faudrait pas que notre grand état-major se figurât que le peuple adopte, les yeux fermés, tout ce qu'il lui propose ; il convient au contraire de lui faire comprendre qu'on doit toujours compter avec lui en matière de transformations et de charges nouvelles ».

— Fort bien, mais si le dixième des votants avait suivi ton exemple, la loi sombrait en plein.

— Erreur, erreur, mon cher ! Tu ne me feras pas croire que les neuf dixièmes des 265,000 rejetants sont tous des antimilitaristes ou des anarchistes. Le plus gros tas appartient, comme moi, à la catégorie des citoyens qui ont voulu donner un petit avertissement à nos grands militaires et se faire un peu prier. Comme la belle fille à qui son galant veut ravir un baiser, ils ont dit tout haut : non, mais leur cœur soupirait : oui.

— De telle sorte que, à t'entendre, ils se réjouiraient aujourd'hui autant que les acceptants ?

— Absolument !

— Que la Patrie et le grand état-major t'entendent !

— Et qu'ils se souviennent !

*

La nouvelle loi militaire a alimenté pendant bien des semaines les colonnes des périodiques suisses. Elle a fourni aussi de la copie à la presse du dehors. Il n'est pas jusqu'à *La Mode illustrée* de Paris qui n'ait jugé utile d'en entretenir ses lectrices, d'une façon bien fantaisiste, par exemple. Voici ce que son dernier numéro publie, sous la signature de François de Nion :

« ... Combien je respecte l'idée, qui va bientôt recevoir son exécution en Suisse, du service militaire pour les femmes. Ne croyez pas que je badine : la loi va passer, si elle ne l'est déjà. Il s'agit, bien entendu, des services d'infirmières dont les Françaises de la Croix-Rouge ont, avec un véritable dévouement, donné l'exemple. Mais ici, la chose devient administrative et obligatoire, et toute citoyenne de l'Helvétie devra justifier d'un temps passé sous les drapeaux, sera même vraisemblablement astreinte à des périodes de vingt-huit et de treize jours.

» Outre que ces infirmières peuvent, en temps de guerre, rendre des services éminents pour les blessés des ambulances, les études que la *conscrite* suivra, la pratique des soins à donner qu'elle acquerra, devront, dans la vie civile, avoir une très heureuse influence, en assignant à la femme ce rôle de consolatrice et de garde-malade que son instinct et son cœur lui conseillent naturellement. De plus, — et les législateurs suisses ont fait valoir cet argument, — l'époque qui suit la fin des études et précède celle du mariage est souvent bien peu remplie par les jeunes filles, qui ne savent littéralement que faire de leur temps et qui, forcément, risquent alors de s'habituer à l'oisiveté et à la frivolité qui en résulte. Ce service militaire, que la sagesse de nos voisines saura entourer de toutes les garanties, constituera pour les futures mères et les futures épouses un excellent apprentissage et une noble occupation ».

Quel dommage que la loi militaire ne dise rien de tout cela ! A la perspective de voir le service des ambulances entre les douces petites mains des jeunes citoyennes, il n'est pas un de nos soldats qui n'eût voté *oui* le 3 novembre, ne fût-ce que par galanterie.

V. F.

LE CENTENAIRE D'AGASSIZ

Après le centenaire de la naissance de Juste Olivier, le centenaire d'un autre grand Vaudois, le naturaliste Louis Agassiz. Cette pieuse cérémonie a lieu aujourd'hui à Lausanne, au palais de Rumine. La Société vaudoise des sciences naturelles inaugure à cette occasion un médaillon de bronze — œuvre du bon sculpteur Raphaël Lugeon — qu'elle a fait placer dans la salle des sociétés savantes.

Nous avons publié, cet été, sur la vie de Louis Agassiz, plusieurs articles tirés du beau livre que Mme Elisabeth Agassiz a consacré à sa mémoire. Rappelons que notre concitoyen est un des savants qui ont marché avec le plus d'ardeur dans les voies tracées par Cuvier. Ses *Recherches sur les poissons fossiles*, son *Histoire naturelle des poissons d'eau douce*, ses *Etudes* et *Nouvelles études sur les glaciers* sont des ouvrages auxquels ont rendu hommage les naturalistes de tous les pays.

Le médaillon Agassiz porte à quatre le nombre des monuments érigés au cours de cette année dans le canton de Vaud : Juste et Caroline Olivier à Gryon, Paul Ceresole à Lausanne, Juste et Urbain Olivier à Eysins, Louis Agassiz à Lausanne, tous quatre dus au ciseau de M. Raphaël Lugeon.

VENDANGES D'ANTAN

Hélas ! les vendanges n'ont pas été gaies, cette année. Petite, petite récolte. Mais il ne sera pas tant mauvais, le « sept », en revanche.

Quelle différence avec le temps où Rousseau, dans la « Nouvelle Héloïse », disait en parlant des vendanges du bon pays de Vaud :

« ... Vous ne sauriez concevoir avec quel zèle, avec quelle gaîté tout cela se fait. On chante, on rit toute la journée, et le travail n'en va que mieux. Tout vit dans la plus grande familiarité ; tout le monde est égal, et personne ne s'oublie. Les dames sont sans air, les paysannes sont décentes, les hommes badins et non grossiers. C'est à qui trouvera les meilleures chansons, à qui fera les meilleurs contes, à qui dira les meilleurs traits. L'union même engendre les folâtres querelles ; et l'on ne s'agace mutuellement que pour montrer combien on est sûr les uns des autres. On passe aux vignes toute la journée. On dîne avec les paysans et à leur heure, aussi bien qu'on travaille avec eux. On mange avec appétit leur soupe un peu grossière, mais bonne, saine et chargée d'excellents légumes. On ne ricane point orgueilleusement de leur air gauche et de leurs compliments rustauds. Ces complaisances ne leur échappent pas, ils y sont sensibles ; en voyant qu'on veut bien sortir pour eux de sa place, ils s'en tiennent d'autant plus volontiers dans la leur. A dîner, on amène les enfants, et ils passent le reste de la journée à la vigne. Avec quelle joie ces bons villageois les voient arriver !... Le soir, on revient gaiement tous ensemble. On nourrit et loge les ouvriers tout le temps de la vendange ; et même le dimanche, après le prêche du soir, on se rassemble avec eux et on danse jusqu'au souper...

» ... Le souper est servi sur deux longues tables. Tout le monde se met à table, maîtres, journaliers, domestiques ; chacun se lève indifféremment pour servir, et le service se fait toujours avec grâce et avec plaisir. On boit à discrétion ; la liberté n'a point d'autres bornes que l'honnêteté... La présence de maîtres si respectés contient tout le monde et n'empêche pas qu'on ne soit à son aise et gai.

» ... Après le souper, on veille encore une heure ou deux en teillant du chanvre : chacun dit sa chanson tour à tour. Quelquefois les vendangeuses chantent en chœur toutes ensemble, ou bien alternativement à voix seule et en refrain. La plupart de ces chansons sont de vieilles romances dont les airs ne sont pas piquants, mais ils ont je ne sais quoi d'antique et de doux